



PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale
des affaires culturelles de Midi-Pyrénées
DRAC n°2014/289-0005

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques du Grand hôtel Le Broussy
et du Grand café Riche à RODEZ (Aveyron)**

**Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
VU le décret n°99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
VU le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;
VU la consultation de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région de Midi-Pyrénées en date du 17 juin 2014. ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la conservation du Grand hôtel Le Broussy et du Grand café Riche présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt majeur en raison de la qualité des travaux dirigés par l'architecte André Boyer et de la qualité de ses décors ;

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

A R R E T E

Article 1^{er} – Sont inscrites au titre des monuments historiques les façades et toitures du Grand hôtel Le Broussy et du Grand café Riche ; sont inscrits les salles du café avec les mosaïques du Grand café Riche et le hall d'entrée avec les mosaïques, la salle à manger, le salon dit Bompard avec ses toiles marouflées et le mobilier en ferronnerie lié aux élévations ainsi que la cage d'escalier de l'hôtel avec sa rampe en ferronnerie du Grand hôtel Le Broussy, 1 avenue Victor-Hugo et 1 rue de l'Abbé-Bessou à RODEZ (Aveyron), situés sur

⇒ la parcelle 281 d'une contenance de 390 m² figurant au cadastre section AE, *lot 1* appartenant à la SCI JUMILE, 37 bis avenue Victor-Hugo à Rodez, SIRET 453 758 633 00011 par acte notarié passé devant Maître Galtier, notaire à Rodez, le 10 juin 2004, déposé au service de la publicité foncière de Rodez le 22 juin 2004, référence d'enlissement 2004P3985 ; *lot 3* appartenant à la SCI ADELE, 1 avenue Victor-Hugo à Rodez, SIRET 504 548 587 00014, par acte notarié passé devant Maître Arnaud Thierry, notaire à Rodez, le 15 octobre 2009, déposé au service de la publicité foncière de Rodez le 27 novembre 2009, référence d'enlissement 2009P6087 ; *lot 4* appartenant à la SCI ADELE, 1 avenue Victor-Hugo à Rodez, SIREN 504 548 587, par acte notarié passé devant Maître Arnal Jean-Louis, notaire à Rodez, le 6 juin 2008, déposé au service de la publicité foncière de Rodez le 27 juin 2008, référence d'enlissement 2008P3888 et sur

⇒ la parcelle 282 d'une contenance de 268 m², figurant au cadastre section AE, *lot 2* appartenant à l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE L'AVEYRON, 279 rue Pierre Carrère à Rodez, SIRET 302 049 028 00293, par acte notarié passé devant Maître Arnal, notaire à Rodez, le 8 décembre 1986, déposé au service de la publicité foncière de Rodez le 30 décembre 1986, vol 5378 n° 17 ; *lots 4, 5, 7 et 9* appartenant à la SCI ADELE, 1 avenue Victor-Hugo à Rodez, SIRET 504 548 587 par acte notarié passé devant Maître Arnal Jean-Louis, notaire à Rodez, le 6 juin 2008, déposé au service de la publicité foncière de Rodez le 27 juin 2008, référence d'enlissement 2008P3888 ; *lots 6 et 8* appartenant à la SCI JUMILE, 37 bis, avenue Victor-Hugo à Rodez, SIRET 453 758 633 00011 par acte notarié passé devant Maître Galtier, notaire à Rodez, le 10 juin 2004, déposé au service de la publicité foncière de Rodez le 22 juin 2004, référence d'enlissement 2004P3985,

tel qu'il est délimité sur le plan annexé au présent arrêté.

Article 2 – Le présent arrêté, dont une copie sera adressée au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le 16 octobre 2014

Signé : Le Préfet, Pascal MAILHOS

Plan annexé à l'arrêté n°2014/28900005 du 16/10/2014 portant inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures du Grand hôtel Le Broussy et du Grand café Riche ; des salles de café avec les mosaïques du Grand café Riche et du hall d'entrée avec les mosaïques, de la salle à manger, du salon dit Bompard avec ses toiles marouflées et du mobilier en ferronnerie lié aux élévations ainsi que de la cage d'escalier de l'hôtel avec sa rampe en ferronnerie du Grand hôtel Le Broussy, 1 avenue Victor-Hugo et 1 rue de l'Abbé-Bessou à RODEZ (Aveyron), tels que délimités en rouge sur le cadastre section AE, parcelles 281 et 282

